WWW.SNALC.FR - **#1491-1D** - 12 JUILLET 2024 - 14 €

snalc
ÉCOLE

S'ACCORDER SUR L'ESSENTIEL

—ACTUALITÉS—

BILAN DE L'ANNÉE 2023-2024

QUINZAINE UNIVERSITAIRE

QUINZAINE UNIVERSITAIRE
LA REVUE MENSUELLE DU SNALC
#1491 -1D - JUILLET 2024

SOMMAIRE

4 ACTUALITÉS DU MOIS

4 ▸ **Plus vite, plus haut, plus fort**

5 LES PERSONNELS

5 ▸ Rémunération des PE : toujours loin du compte
▸ Un an après, quel impact du pacte ?

6 ▸ Une mobilité interdépartementale sclérosée
▸ La direction d'école emprunte une direction préoccupante

7 SYSTÈME ÉDUCATIF

7 ▸ Évaluations nationales : inutiles et dangereuses
▸ L'inclusion : faire toujours plus avec toujours moins

8 ▸ Retouches sur les programmes des cycles 1 et 2
▸ Les APQ à bout de souffle

9 ▸ Budget formation : des chiffres qui interrogent
▸ Ne l'oubliez pas !

10 CONDITIONS DE TRAVAIL

10 ▸ EN, fais-moi peur

11 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

12 BULLETIN D'ADHÉSION

snalc ÉCOLE
snalc.fr
SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux…) : snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - quinzaine@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard s.a.** (61), labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 3ème trimestre 2024
CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

Photo couverture : © iStock - Poss609

© SNALC - Estelle Meunier

////////////////////////////////// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORMATION INITIALE ET CONCOURS : LE SOMMET DE L'IMPRÉPARATION

Le **SNALC** a quitté la séance du comité ministériel de ce jeudi 27 juin. En effet, il nous a été demandé de nous prononcer sur le décret régissant la réforme du concours et de la formation initiale des enseignants (hors agrégés) et CPE, réforme dont l'essentiel nous est toujours inconnu. Une grande partie des éléments dépend d'arrêtés dont le contenu ne nous a toujours pas été présenté.

Qui plus est, le ministère, sous le coup d'un changement d'avis politique dont nous ne chercherons pas à expliquer les causes, nous a remis en séance un document de 13 pages présentant les amendements structurels qu'il apportait au texte. Le fond constitue une amélioration du projet, que le **SNALC** reconnaît, puisque la gratification de 900 € devient un statut d'élève-enseignant qui compte pour la retraite et est rémunéré autour de 1 400 €. Mais il nous est impossible d'étudier sur le siège la rédaction précise du texte et les conséquences diverses et variées qu'il pourrait avoir (comme avec l'apparition du concept d'« insuffisance manifeste »). Le **SNALC** est un syndicat sérieux, qui sait que la lettre d'un texte réglementaire est parfois d'une importance capitale.

Le **SNALC** rappelle qu'au-delà de cette modification de toute dernière minute, les problèmes demeurent. Cette réforme impose aux candidats sortant de licence un master spécifique qui bloque toute possibilité de faire de la recherche ou de passer l'agrégation dans de bonnes conditions, et ajoute une obligation quadriennale d'exercice après la titularisation sous peine de remboursement d'une somme non connue à ce jour.

C'est pourquoi le **SNALC** a refusé de siéger plus longtemps dans de telles conditions, et continue de demander que cette réforme soit à tout le moins reportée. Nous rappelons que la décision du président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale devrait s'accompagner d'un gel des réformes demandant des arbitrages politiques lourds. ■

*Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC*
Paris, le 27 juin 2024

S'ACCORDER SUR L'ESSENTIEL

Même si le **SNALC** est indépendant des partis politiques, il paraîtrait étrange de ne pas s'arrêter sur les résultats des élections législatives consécutives à la dissolution décidée par le président de la République. Non pas pour commenter les équilibres, mais pour signaler que nous entrons dans l'inconnu, et que l'inconnu s'étend au ministère de l'Éducation nationale.

À l'heure où j'écris ces lignes, Nicole Belloubet est toujours ministre, et la vie continue comme si rien ou presque ne s'était passé. Hautement politique elle aussi et à la limite du panégyrique, la circulaire de rentrée a été envoyée et, comme chaque année, personne ne l'a lue. Les groupes en 6e et 5e sont toujours prévus, et certains inspecteurs veulent transformer les professeurs de CM2 en sélectionneurs. La généralisation des évaluations nationales à l'ensemble des niveaux de l'élémentaire et du collège est en route, avec un groupe de travail qui a eu lieu le 10 juillet. La ministre fait le forcing pour publier le texte qui cadre la réforme de la place du concours et de la formation initiale, quand bien même la moitié de ladite réforme n'est toujours pas écrite et que la licence spécifique professeur des écoles semble un sacré cul-de-sac pour qui changerait d'avis en cours de route.

La position du **SNALC** est très claire : une élection a eu lieu, et elle n'autorise pas le gouvernement actuel à prendre des décisions politiques dans sa gestion du ministère. La raison voudrait qu'on appuie sur le frein et non sur l'accélérateur. Qu'on ne publie pas ce qui n'a pas encore été publié, et qu'on revienne sur tout ce qui est cause de désorganisation, comme les évaluations nationales des élèves ou l'expérimentation des pôles d'appui à la scolarité (PAS) dans le cadre d'une école inclusive qui ne sait plus que changer les sigles pour masquer l'atrocité des conditions dans lesquelles elle place élèves et personnels.

Le **SNALC** jouera donc à plein son rôle de lanceur d'alerte à chaque fois que les « affaires courantes » ne feront pas l'affaire. Il portera auprès de son futur interlocuteur les attentes des collègues. Car pendant que le pays est en recherche d'une stabilité, l'École, elle, vit une crise nettement plus grave que celle des institutions de la Ve République. Les chiffres des reçus aux concours sont catastrophiques, avec plus de 3 000 postes non pourvus. Aucun rattrapage salarial n'aura lieu cette année. Si le politique pouvait, enfin, s'emparer de ces sujets, et nous éviter une rentrée sur l'unique thème « uniformes versus abayas », ce serait bienvenu. Après tout, nous sommes dans une situation inédite, non ? C'est le bon moment pour vivre une autre situation inédite : celle où le pouvoir s'occupe de régler les problèmes réels remontés par le **SNALC** plutôt que de se perdre dans des calculs d'appareils. Notre message au personnel politique est donc le suivant : merci de vous mettre d'accord pour sauver l'École, qui ne tient plus que par la bonne volonté et l'épuisement de personnels dont la voix, que nous portons, doit urgemment être écoutée et entendue. ■

Le président national, ***Jean-Rémi GIRARD,***
Paris, le 12 juillet 2024

© iStock - SergeyNivens

PLUS VITE, PLUS HAUT, PLUS FORT

Par ***Christophe GRUSON,***
Secrétaire national du SNALC chargé du premier degré

Cette année scolaire a encore été marquée par un changement de ministre. Difficile de dresser un bilan des cinq mois de Nicole Belloubet, du seul mois d'Amélie Oudéa-Castéra (record de vitesse battu) et des cinq mois de Gabriel Attal. De juin 2023 à juin 2024, avec la fin de mandat de Pap N'Diaye, c'est donc pas moins de quatre ministres qui se sont passé le relais rue de Grenelle.

Même si « le plus important, c'est de participer », l'école n'a rien à gagner à des changements de ministre tels que nous les avons connus ces derniers temps. D'une manière générale, l'installation d'un nouveau ministre nécessite du temps, d'autant que le suivant remet systématiquement en question les mesures de son prédécesseur. Ces remaniements imposés dans l'Éducation nationale, n'améliorent le système que lorsqu'ils sont réfléchis. Et dans ce domaine, notre institution est la championne toute catégorie des décisions descendantes qui ne se justifient pas et qui ne s'expliquent pas. Vous ne rêviez pas, par exemple, de nouvelles évaluations nationales ? Le **SNALC** non plus…

En revanche, tout ce dont vous rêviez, comme gagner un peu plus d'argent à la fin du mois, ne se produira probablement pas. Si des PE ont apprécié de participer au pacte, d'autres ont tenté l'épreuve et ils en sont revenus.

Voir que finalement rien ne change ou que la situation empire épuise les collègues qui se battent au quotidien pour ne pas craquer. La lassitude, voire l'épuisement, entraînent l'abandon de bon nombre de candidats avant l'arrivée au trophée « classe exceptionnelle ». Beaucoup même obtiennent bien difficilement la hors-classe en franchissant *in extremis* la ligne d'arrivée après une carrière pourtant émaillée de concessions. Rester professeur toute une vie s'apparente désormais à une course d'endurance, quand ce n'est pas une pénible course d'obstacles. Ce métier qui valait de l'or il y a quelques dizaines d'années n'est plus vraiment glorieux de nos jours, alors que nos ministres et notre Président ne cessent d'affirmer améliorer les choses… Sans concertation, bien entendu.

En effet, toutes les prétendues améliorations sociales, humaines, salariales, ou autres, qui sont présentées dans les médias comme de réelles avancées, s'avèrent inéluctablement mauvaises, inapplicables, voire catastrophiques sur le terrain. À la première place sur le podium : l'inclusion – toujours plus fort – longtemps présentée comme formidable, pour laquelle le **SNALC** avait exprimé ses plus vives inquiétudes, aggrave dans la majorité des cas les conditions d'enseignement pour les professeurs et d'apprentissage pour les élèves, s'avérant même souvent contreproductive pour l'enfant concerné. Les exemples de choix malheureux du ministère de l'Éducation sont beaucoup trop nombreux. Beaucoup trop de gadgets viennent aussi compliquer le quotidien des enseignants qui se voient contraints de répondre aux lubies médiatiques de leur ministre. Citons par exemple les APQ liées à l'accueil d'un événement sportif international. Enfin, sur le front de la direction d'école, plus on simplifie les tâches des directeurs d'école, plus leurs conditions de travail empirent. C'est d'ailleurs à eux que revient la médaille du mérite. En effet, ce sont eux, qui, avec leurs équipes pédagogiques, se battent tous les jours, malgré les conditions de plus en plus déplorables, pour que les élèves ne soient pas les grands perdants d'une école qui mériterait au moins autant d'attention que certains événements sportifs. ■

Quinzaine Universitaire SNALC école coordonnée par ***Véronique MOUHOT***

© Freepik - photohobo

RÉMUNÉRATION DES PE : TOUJOURS LOIN DU COMPTE

Par ***Véronique MOUHOT*** *et* ***Sylvie CAZAUX,***
SNALC premier degré

Où en est la revalorisation des professeurs des écoles ? Si la rémunération reste la préoccupation principale de ces derniers, seules quelques miettes pour quelques élus ont été distribuées cette année. Le SNALC fait le bilan annuel et constate que la revalorisation salariale des PE peut se résumer ainsi : émiettée, échelonnée, conditionnée et surtout plafonnée.

Afin de relancer l'attractivité du métier, les 9 premiers échelons de la classe normale ont bénéficié de la prime Grenelle dès mai 2021. Elle a été revalorisée en septembre 2023, mais uniquement pour les 7 premiers échelons et de manière dégressive : plus on avance dans les échelons, plus la prime baisse. De ce fait, la rémunération reste quasi identique pendant les 20 premières années. Quant aux PE aux échelons suivants, ils se sont sentis floués.

Au 1er juillet 2023, le point d'indice a été revalorisé de 1,5 %, ce qui était bien insuffisant pour combler l'inflation et rattraper la perte de pouvoir d'achat. Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a donc été instaurée le 31 juillet. Cette prime, elle aussi dégressive, a été versée sous conditions de ressources.
L'ISAE, elle, est passée à 212,50 € net en septembre et ceux qui ne la perçoivent pas ont vu leurs indemnités progresser. En janvier 2024, tous les fonctionnaires ont bénéficié d'une bonification de 5 points d'indice, sans que cela ne compense une inflation galopante (carburant, énergie, alimentation, soins médicaux…).

Finalement, alors que les autres cadres A de la fonction publique sont payés en moyenne 1 000 € mensuels net de plus que les PE, ces derniers ne se voient proposer que des missions supplémentaires dans le cadre du Pacte, pour espérer améliorer leurs revenus.

Cela explique pourquoi les PE ont le passage à la hors-classe et à la classe exceptionnelle en ligne de mire. C'est la seule véritable expression de considération professionnelle qui permette de sentir une amélioration sur le salaire. Malheureusement, l'accès à la classe exceptionnelle, dorénavant assujetti à l'avis unique et opaque de l'IEN, n'est plus une perspective de carrière pour tous.

Le **SNALC** milite pour une véritable revalorisation salariale – et non des primes – d'autant plus que l'inflation a très largement absorbé les miettes que l'État avait consenti à accorder aux PE. ■

UN AN APRÈS, QUEL IMPACT DU PACTE ?

Par ***Christelle TRAPPLER*** *et* ***Mélanie DELDYCKE,***
SNALC premier degré

L'annonce de la mesure avait laissé la majorité des PE perplexe. La mise en place du pacte a finalement eu lieu dans la confusion et n'a pas manqué de diviser. Le SNALC dresse une liste non exhaustive de faits constatés.

Dès la rentrée 2023, cette mesure a fait l'objet de communications aberrantes. Alors qu'elle leur était présentée comme participant à leur revalorisation «historique», les PE ont même été mis à contribution afin d'en vanter les mérites par flyer distribué aux parents d'élèves !

Rapidement, des disparités sur la distribution des pactes sont apparues entre circonscriptions, écoles et collègues. On s'est interrogé alors sur la nature des dispositifs éligibles. Ainsi, l'exemple des stages RAN est plutôt éloquent puisque leur mode de rémunération a été laissé au choix du PE par endroits quand le pacte était imposé ailleurs, pour finalement être proposé en HSE moins bien payées.

L'opacité de la distribution des missions a suscité la méfiance et créé des tensions. L'incitation de certains directeurs à faire signer des pactes pour mettre en place des projets multiples a pu aussi aboutir au surmenage des équipes. Et la possibilité d'accumuler jusqu'à 3 pactes est apparue comme déraisonnable, ces missions multiples ne pouvant s'effectuer qu'au détriment des autres tâches et de la santé.

© SNALC - Estelle Meunier

Le dispositif de soutien au collège le mercredi matin a eu un retentissement direct sur la vie personnelle, l'organisation des 108 h et sur les remplacements : conférences et réunions pédagogiques organisées le mercredi après-midi, TR indisponibles car déjà engagés sur un pacte ou en remplacement de collègues absents sur un pacte soutien, etc.

Enfin, comme le **SNALC** le présageait, des pactes n'ont pu être honorés par des PE débordés ou rattrapés par des problèmes de santé, engendrant des difficultés financières. Certains pactes n'ont finalement même plus été financés en fin d'année scolaire. Le dispositif NEFLE (*Notre école, faisons-la ensemble*) n'avait jamais aussi bien porté son nom !

Certes, le pacte a permis à certains d'être rémunérés pour des tâches qui n'étaient pas reconnues auparavant, mais il a surtout dégradé les conditions de travail, comme le **SNALC** l'a dénoncé. À ce jour, des incertitudes demeurent sur la façon dont ce dispositif sera reconduit. ■

UNE MOBILITÉ INTERDÉPARTEMENTALE SCLÉROSÉE

*Par **Véronique MOUHOT** et **Christophe GRUSON**, SNALC premier degré*

Demander à changer de département relève généralement d'un projet de vie bien pensé, souvent lié à une obligation personnelle ou une urgence familiale. Les candidats peuvent exprimer jusqu'à 6 vœux de départements, mais même si la possibilité leur était donnée d'en exprimer 60, la mobilité nationale resterait sclérosée.

Une procédure de recours dont les PE se sont emparés

Bien que les priorités légales permettent de bonifier le barème de participation au mouvement et peuvent laisser espérer l'obtention rapide de la mutation souhaitée, la demande de mobilité nationale reste plus forte que l'offre et les refus de mutation se répètent, engendrant des situations dramatiques.

Pour quelles raisons ? D'une part, la mobilité des conjoints qui n'exercent pas dans l'Éducation nationale est de plus en plus fréquente. D'autre part, les situations de familles séparées avec des gardes alternées sont de plus en plus courantes. Il y a aussi, liée à une espérance de vie qui s'allonge, une gestion des ascendants – ne relevant pas d'une priorité légale – qui n'est pas sans poser problème.

© iStock - Cunaplus_M.Bar

À cela, il faut ajouter le manque d'attractivité grandissant du métier qui oblige la majorité des départements très déficitaires à ne plus laisser sortir les PE facilement. Cela explique pourquoi le nombre de recours défendus par le **SNALC** au mouvement interdépartemental ne cesse d'augmenter.

Difficile de sortir et difficile de rentrer

Le problème des PE ne pouvant pas muter depuis des années est bien connu de la DGRH.

Un simple désir de mutation pour changer de vie est presque impossible selon les départements demandés.

Les rapprochements de conjoints ne garantissent pas la mutation, ni même les 800 points de reconnaissance handicap insuffisants pour les départements les plus demandés.

La grande attractivité des départements de la côte Ouest perdure alors que les huit départements d'Ile-de-France, avec le Rhône et les Bouches-du-Rhône, sont les départements les moins demandés et donc les plus difficiles à quitter en termes de barème.

Le **SNALC** continuera de se montrer force de proposition pour faire évoluer les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité, maillon essentiel de l'attractivité de notre métier. ■

LA DIRECTION D'ÉCOLE EMPRUNTE UNE DIRECTION PRÉOCCUPANTE

*Par **Ange MARTINEZ** et **Julien LEFÈBVRE, ,** SNALC premier degré*

Durant l'année scolaire 2023-2024, la direction d'école a vécu des hauts et des bas. Plus de bas que de hauts d'ailleurs selon le **SNALC**, tant les promesses n'ont pas été tenues alors même que les ombres au tableau s'allongent au crépuscule de cette année scolaire.

Le versant financier à la traîne

La profession a attendu, mais n'a rien vu venir. Ou si peu. Les bonifications et primes suivent – de loin – une inflation qui elle, va bon train. Si les effets de seuils sont à même de décourager les collègues sur certaines structures (juste en deçà des seuils essentiellement), le **SNALC** souhaite que soient envisagées des primes en fonction du nombre de classes. Ainsi, l'effet de seuil n'aurait plus lieu d'être et ce ne serait pas toujours les mêmes écoles qui resteraient sans directeur suite au mouvement. Seul le gain, certes appréciable mais insuffisant, des 3 mois d'ancienneté pour chaque année accomplie concernant l'avancement est à comptabiliser au titre des points positifs.

Des conditions de travail à la peine

Là encore pour le **SNALC**, il y a beaucoup à faire. La décharge doit être revue à la hausse dans tous les cas et une priorité absolue doit être accordée aux écoles de moins de 4 classes. Celles-ci subissent la pression qui s'exerce sur le remplacement et qui fait s'évaporer les jours de décharge promis, mais rarement honorés à certaines périodes de l'année. Et pour l'ensemble des écoles et au regard d'une simplification administrative utopique promise depuis des années, une quotité de secrétariat (pérenne et formé, cela va sans dire) s'impose plus que jamais pour que les directeurs et directrices puissent effectuer leur travail sans parasitage.

Le spectre de la loi Rilhac

La loi Rilhac ne répond en rien aux problématiques recensées depuis plus de 20 ans – trop de travail, pas assez de décharge, aucune aide – mais au contraire en ajoute d'autres avec les évaluations des directeurs. L'idée est sans nul doute d'aboutir aux missions d'un principal de collège sans en avoir ni le statut, ni les moyens, ni le salaire.

Le **SNALC** note donc qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour arriver à une situation, si ce n'est idéale, du moins acceptable. ■

© Freepik - Ijeab

ÉVALUATIONS NATIONALES : INUTILES ET DANGEREUSES

Par ***Sébastien VIEILLE,***
secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Le ministère de l'Éducation nationale a fait le choix d'imposer des évaluations standardisées à chaque niveau de la scolarité. Pour le SNALC, cette pratique est totalement inutile et s'inscrit dans une politique éducative dangereuse.

INUTILITÉ

Dans le premier degré ou plus tard, les appareils évaluatifs utilisés ne s'inscrivent pas dans une progression décidée par un enseignant. Leurs résultats sont exprimés sous des formes statistiques avec des diagrammes concernant des compétences larges.

Au final, l'information donnée peut être intéressante pour la DEPP, la division du Ministère qui effectue des analyses statistiques de notre système éducatif. Mais pour l'enseignant, sur le terrain, savoir abstraitement qu'un élève a des difficultés en compréhension de textes ou dans la résolution de problèmes n'est pas aussi pertinent que d'appréhender ces difficultés par les activités pratiquées en classe ou par ses propres évaluations.

C'est en cela que le temps consacré à ces évaluations standardisées, désormais passées à tous les niveaux du collège et en seconde, peut paraître excessif alors même que leur rôle de repère pour les enseignants n'est guère avéré.

… ET DANGER POTENTIEL

En outre, les évaluations nationales pourraient devenir un outil dangereux entre les mains d'ennemis de la liberté pédagogique. En effet, chaque académie a dû créer un Conseil des savoirs fondamentaux. Pour l'heure, on en entend assez peu parler, mais le texte qui les instaure est clair sur ses fonctions[1]. Composé et présidé par le recteur, il doit s'appuyer notamment sur les évaluations nationales pour définir la politique éducative de l'académie et piloter les écoles. Il peut envoyer les IEN dans les écoles pour observer les méthodes pédagogiques, mais aussi pour diffuser et valoriser les pratiques efficaces et éprouvées. Les évaluations nationales sont donc un outil de pilotage des pratiques pédagogiques comme il en a existé dans les années 80 dans d'autres pays. Depuis, ces derniers ont compris l'inefficacité de ces dispositifs et ont opté pour une politique fondée sur des programmes nationaux, une formation plus solide et une meilleure considération des personnels[2]. Bizarrement, ça fonctionne mieux.

C'est la vision que défend le SNALC, notamment dans l'intersyndicale qui lutte contre la multiplication de ces évaluations. ■

(1) NDS du 10.01.2023.
(2) E.D.Hirsch, Why knowledge matters, Harvard Education Press, p.19-33.

L'INCLUSION : FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC TOUJOURS MOINS

Par ***Sylvie CAZAUX*** *et* ***Xavier PÉRINET-MARQUET,***
SNALC premier degré

En 2023-2024, la logique de « l'école inclusive » s'est poursuivie : on prétend agir pour les élèves en situation de handicap en en demandant toujours plus aux professeurs des écoles et en faisant des économies sur les besoins réels.

Nouveauté de l'année : la modification prévue des dispositifs intégrés des établissements sociaux ou médico-sociaux. Ces dispositifs visent à scolariser un élève suite à une décision d'orientation de la CDAPH, avec le soutien de l'établissement, mais pas forcément au sein de celui-ci. Ainsi, un élève peut avoir une décision d'orientation ITEP, mais être scolarisé au sein d'une classe intégrée dans une école.

Cette modification prévoit la possibilité d'un changement de la prise en charge si la situation de l'élève évolue, de l'établissement vers la classe intégrée ou l'inverse, sans repasser par la MDPH. L'intention est d'aller vers la sortie des dispositifs intégrés, et donc des établissements spécialisés, sans que les moyens de prise en charge éducative ou de soins ne soient transférés de manière équivalente dans les écoles.

Autre changement, les formations anciennement « MIN ASH »[1] traiteront désormais aussi de la prise en compte des besoins particuliers des élèves, au-delà du champ du handicap. Ce parti pris confirme les inquiétudes du **SNALC**, tout comme l'expérimentation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui permettront :

- Un transfert partiel des compétences de la MDPH vers l'Éducation nationale. Les PAS apporteront la réponse de premier niveau aux élèves en situation de handicap ET aux élèves à besoins éducatifs particuliers. En cas de notification MDPH, le PAS définira la quotité horaire d'accompagnement individuel comme mutualisé.
- L'intervention renforcée de professionnels du médico-social au sein des écoles.
- L'accessibilité (matérielle, numérique) privilégiée au détriment de la compensation par l'accompagnement humain.

Derrière les éléments de communication, le ministère cherche à augmenter les chiffres de l'inclusion en dépensant moins. Inévitablement, la charge de travail retombe sur les PE, et les élèves ne reçoivent pas les aides dont ils ont besoin. Le **SNALC** dénonce depuis des années cette tartufferie institutionnelle. ■

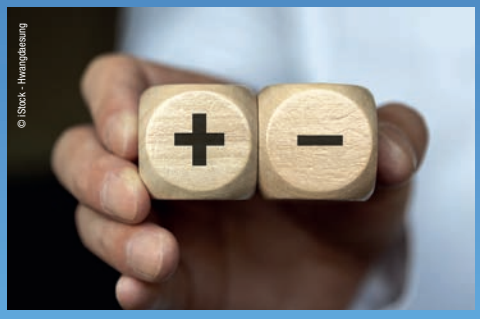
© iStock - Hwangdaesung

(1) https://snalc.fr/formations-dinitiative-nationale-pour-une-ecole-inclusive-ne-tardez-pas-a-vous-inscrire/.

LES APQ À BOUT DE SOUFFLE

*Par **Claire LE FOUEST et Julien LEFÈBVRE,** SNALC premier degré*

Dans la dynamique de «Paris 2024» et en collaboration avec le mouvement sportif, le Ministère de l'Éducation nationale a lancé en 2022, les 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes[1]. En juin 2024, le SNALC a été auditionné par le Sénat et a saisi cette opportunité pour expliquer comment ces APQ sont réellement mises en place sur le terrain.

Les difficultés sont nombreuses : manque de temps, de matériel et d'espace - puisque souvent seule la cour est mise à disposition -, défaut de soutien financier ou associatif. Les PE se retrouvent seuls, sans formation ou avec quelques ressources pédagogiques sur «Éduscol» pour organiser ces 30 minutes d'APQ dans leur emploi du temps déjà surchargé.

Un kit de matériel sportif a bien été distribué, mais sans accompagnement, sans espace ni temps spécifiques. Ces activités s'organisent davantage comme des jeux sur le temps de récréation plutôt que comme de réelles séances d'activité physique, recommandées par l'OMS. Le **SNALC** déplore que ce dispositif soit devenu «30 min sans tenue et à la va-vite», se résumant plus à une pause-jeu qu'à une véritable pratique physique.

© iStock - FG Trade

Lors de l'audition, le **SNALC** a été conforté dans ce triste constat partagé par tous : nos interlocutrices sont allées dans des écoles et ont évoqué les mêmes problématiques. Elles ont également avoué sans langue de bois que la mise en place de ce dispositif n'était qu'un «coup de com'» du ministère pour la promotion des Jeux olympiques 2024.

Les 30 min d'APQ seront donc amenées à évoluer, puisqu'inapplicables en l'état. Pour les sénatrices, les APQ ne devraient plus être assimilées à des activités physiques et sportives comme en EPS, mais davantage à «des activités pour bouger, pour améliorer l'attention des élèves dans la classe ou pour souffler». «Ces activités ne devraient plus être vécues comme une contrainte, mais bien comme une plus-value pour les élèves et les professeurs, des pauses actives à différents moments de la journée pour le bien-être de tous».

Le **SNALC** partage ce constat d'échec et dénonce l'épuisement des PE, obligés de devoir jongler au quotidien entre toutes les injonctions ministérielles et leurs possibles applications au sein d'écoles sous-équipées en moyens humains et matériels. ■

(1) https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne-en-complement-de-l-eps

© iStock - AndreyPopov

RETOUCHES SUR LES PROGRAMMES DES CYCLES 1 ET 2

*Par **Xavier PÉRINET-MARQUET,** SNALC premier degré*

Le 30 avril 2024, le ministère a réuni une multilatérale pour présenter des modifications des programmes de français et mathématiques pour les cycles 1 et 2. Personne n'attendait ces modifications. En effet, il s'agit d'une commande liée à la politique de communication de l'exécutif. Le SNALC a bien sûr analysé en détail ces programmes et a fait des retours au ministère.

UN TOILETTAGE PLUS QU'UNE RÉÉCRITURE

Après étude, il s'avère qu'il s'agit d'une retouche des programmes actuels et non d'une réécriture totale, avec un découpage des différentes notions par année scolaire pour le cycle 2 et par âge pour le cycle 1. Le découpage pour le cycle 2 amène une clarification et une simplification dans l'utilisation des programmes, c'est pourquoi le **SNALC** a déposé un amendement pour que les programmes de cycle 1 soient également présentés par niveau de classe.

On note également une profusion d'exemples concrets, de mise en œuvre des différentes notions, qui ne sont pas impératifs, mais peuvent donner des idées ou faciliter la mise en application concrète de ces programmes. Ce découpage par niveau de classe, des repères trimestriels et les exemples concrets sont les points positifs de ce toilettage.

DES RISQUES POUR LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

En revanche, le **SNALC** a relevé plusieurs formulations qui sont tellement dirigistes qu'elles représentent une atteinte à la liberté pédagogique. De même, certains contenus arrivent un peu trop tôt et vont rendre ces programmes, bien que solides et qualitatifs, difficiles à appliquer en classe. C'est pourquoi le **SNALC** a déposé des amendements pour supprimer certaines notions qui apparaissaient prématurément, comme par exemple l'apprentissage des fractions, et pour retirer tout ce qui porte atteinte à la liberté pédagogique.

Le 25 juin, le **SNALC** apprenait de la ministre que ces programmes qu'il était si urgent de modifier ne s'appliqueraient finalement pas en 2024-2025. Sans commentaires… ■

BUDGET FORMATION : DES CHIFFRES QUI INTERROGENT

*Par **Christelle TRAPPLER** et **Véronique MOUHOT,** SNALC Premier degré*

La formation des professeurs des écoles est un sujet qui reste d'actualité et au centre de polémiques. Les aberrations de son fonctionnement reflètent d'ailleurs l'organisation kafkaïenne de notre administration. Le SNALC vous apporte des précisions.

Chaque année, le ministère de l'Éducation nationale reverse une partie conséquente du budget prévu pour les formations initiale et continue. Le montant des sommes rendues s'accroît d'année en année. Pour l'année 2023, le crédit non utilisé s'élève à plus d'un milliard d'euros, soit 62 % du budget.

La Cour des comptes pointe ce problème dans un rapport[1]. Elle demande désormais au ministère d'être plus réaliste sur le montant des crédits demandés et de distinguer les dépenses de formation initiale de celles de formation continue. En effet, « Malgré cette sous-consommation, (…), les crédits ouverts en programmation initiale ne cessent d'augmenter. Dans ce contexte, la Cour s'interroge sur le sens de cette hausse et sur le niveau de consommation effectif observé », d'autant plus que « ce constat pose avec toujours plus d'acuité la question de la gestion de cette enveloppe budgétaire et de la place donnée à la formation continue des enseignants ».

Cette situation peut générer beaucoup d'incompréhension et de colère chez les PE habitués à se former par eux-mêmes, à recourir au système D pour pallier le manque de moyens. Elle peut également paraître absurde, voire injuste à des PE auxquels sont refusés congés de formation professionnelle et participations financières au titre du CPF. Il en est de même pour des PE ayant participé à des modules de l'école académique de la formation continue (EAFC) et rencontré des difficultés pour se faire défrayer les dépenses engagées (frais de déplacement et de repas) ou pour percevoir l'allocation allouée dans le cadre de formations suivies pendant les vacances scolaires[2].

© Freepik - Sac70

Enfin, quand on lit dans le rapport de la Cour des comptes qu'« In fine, il apparait que ces crédits ne concourent pas dans leur majorité à la formation des enseignants mais sont utilisés sous forme de réserve servant à couvrir d'autres postes de dépenses, remettant en cause la sincérité de cette inscription budgétaire », le **SNALC** ne peut que s'interroger sur l'intérêt de créer des lignes budgétaires distinctes, si celles-ci restent mal gérées et servent à autre chose.

Au regard de la désaffection actuelle pour notre métier, le **SNALC** demande que la formation des personnels, initiale et continue, ainsi que le droit à la formation individuelle, soient considérés comme un sujet prioritaire, sous un angle budgétaire et qualitatif. ■

(1) https://www.ccomptes.fr/fr/documents/69412
(2) https://snalc.fr/la-formation-continue-sur-temps-de-vacances/

NE L'OUBLIEZ PAS !

Au BOEN n° 17 du 25 avril 2024 :
- Affectation en qualité de fonctionnaires stagiaires des lauréats des concours du second degré – rentrée scolaire de septembre 2024.

Au BOEN n° 26 du 27 juin 2024 :
- Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur – Année 2025.

Au BOEN n° 28 du 11 juillet 2024 :
- Postes et missions à l'étranger (hors établissements de l'enseignement français à l'étranger du réseau de l'AEFE, la MLF et l'Aflec) ouverts aux personnels titulaires du MENJ et du MESR.
- Programme de mobilité internationale Jules Verne pour l'année scolaire 2025-2026.
- Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2025-2026.

© iStock - Herstockart

EN, FAIS-MOI PEUR

*Par **Maxime REPPERT,** vice-président du SNALC*

L'année scolaire écoulée, il est temps de dresser un bilan de cette période que l'on peut résumer en un mot : catastrophique. Depuis la rentrée, il ne s'est pas passé une semaine sans que les médias pointent les problèmes et faits divers qui frappent notre Institution, nos collègues et nos élèves.

Régulièrement, que ce soit vis-à-vis du Ministère ou à travers les médias, le **SNALC** dénonce, prévient, alerte sur ce qui devient de plus en plus inadmissible et insupportable. L'Éducation nationale vit probablement sa plus grande crise ; une crise protéiforme.

Premier aspect : l'École est devenue aujourd'hui une cible et, de l'avis de tous, notre profession devient de plus en plus un métier à risques. On le voit à plusieurs niveaux :

- Le meurtre de notre collègue Dominique Bernard en octobre dernier, véritable tragédie et traumatisme. Ce drame, résonnant avec celui de l'affaire Samuel Paty, nous rappelle ce qu'on a déjà entendu et qu'on ne voudrait croire encore possible : **enseigner peut tuer ;**
- Les violences (agressions, menaces via les réseaux sociaux, etc.) commises sur les personnels de l'Éducation nationale par des élèves. Impossible ici, vu leur nombre, de toutes les recenser. Néanmoins, parmi les faits médiatiquement et tristement marquants, nous pouvons retenir :
  - En janvier, dans une école de Meurthe-et-Moselle, un père de famille dont l'enfant est scolarisé en CE1 est entré dans une classe et a agressé verbalement l'enseignante sur place, faisant référence à Samuel ;
  - En avril, à Marseille, une directrice d'école est agressée par une mère dont le fils n'avait pas pu participer à une sortie ;
  - En juin, dans une école de La Rochelle, plusieurs enseignants sont agressés par un parent d'élève, l'un d'eux ayant été mis à terre et frappé.

La situation devient telle qu'on en arrive à des prises de décision extrêmes à l'image des propos du maire d'une commune des Bouches-du-Rhône qui avait annoncé, en janvier 2024, vouloir équiper les enseignants de sa commune de bombes lacrymogènes pour pouvoir se défendre en cas d'intrusion.

Avec une telle pression venant de la part d'élèves et de parents, galvanisés par un sentiment d'impunité, la tentation de ne rien dire ou de ne rien faire nourrit le #PasDeVagues, l'autocensure est grande. On ne peut que constater une banalisation croissante et inquiétante de la violence. Le sentiment d'insécurité s'est mué en honteuse réalité.

Cette crise n'est pas la seule. D'autres phénomènes viennent aggraver la situation.

Deuxième aspect : la crise d'attractivité et de recrutement.
À l'image du premier, ce deuxième aspect n'est pas nouveau, mais le phénomène s'amplifie. Le **SNALC** a mis en évidence la paupérisation du métier d'enseignant, mais aussi des autres métiers au sein de notre ministère. À cela s'ajoute une dégradation de nos conditions de travail avec une médecine de prévention bien trop insuffisante, des classes surchargées, des réformes qui, non seulement n'apportent rien aux élèves, mais viennent un peu plus déprofessionnaliser les professionnels que nous sommes. À tel point que l'École est clairement devenue un bien de consommation où les personnels sont au service des parents et des élèves. L'exigence, le respect et le travail deviennent des tabous.

Troisième aspect : les phénomènes de société ainsi que la place et la responsabilité des parents.
Paradoxalement, même si les médias mettent davantage en lumière les deux aspects évoqués plus haut, le Ministère, comme l'opinion, demandent toujours plus à l'École. Que ce soit sur la question des bases de l'éducation, celle des réseaux sociaux, du téléphone portable ou des écrans, tout est présenté de telle manière qu'on a l'impression que l'École doit se charger de tout.

Que les choses soient claires : pour le **SNALC**, la première cellule d'apprentissage d'un enfant n'est pas l'École, mais la famille. À ce titre, cette dernière a également un rôle et surtout une responsabilité. Notre mission n'est pas d'élever les enfants qui nous sont confiés. C'est pourquoi, pour le **SNALC**, plutôt que de charger la barque EN, il faut avant tout responsabiliser les élèves et surtout leurs parents, membres – rappelons-le – de la communauté éducative. Cette appartenance implique certes des droits, mais aussi des responsabilités.

Quelles que soient les épreuves et face à cette dégradation constante de nos conditions de travail, le **SNALC** ne baisse jamais les bras, vous défend et vous accompagne au quotidien dans l'exercice de votre métier. ■

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE **Mme Dany COURTE**	**SNALC - Sébastien LECOURTIER, Les terrasses de l'Adroit, Bât A N 380, Rue Reine des Alpes, 04400 BARCELONNETTE** aix-marseille@snalc.fr - http://www.snalc.org/ - 06 83 51 36 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS **M. Philippe TREPAGNE**	**SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES** - amiens@snalc.fr - https://snalc-amiens.fr/ - 07 50 52 21 55
BESANÇON **M. Sébastien VIEILLE**	**SNALC - 31 rue de Bavans, 25113 SAINTE-MARIE** besancon@snalc.fr - https://snalc-besancon.fr/ - 06 61 91 30 49
BORDEAUX **Mme Christiane REYNIER**	**SNALC - 68 rue de Grelot, 47300 VILLENEUVE SUR LOT** - bordeaux@snalc.fr - snalcbordeaux.fr - Présidente (Christiane REYNIER) : 06 37 66 60 63 secrétaire (Jean THIL) : 07 62 55 48 32 - 1er degré : Mickael Linseele - 06 12 23 18 23
CLERMONT-FERRAND **M. Olivier TÔN THÂT**	**SNALC - Rue du Vieux Pavé - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT** - clermont@snalc.fr - 09 84 46 65 29 - 06 75 94 22 16 - https://snalc-clermont.fr/ Vice-président : Jean-Marc Fournier (professeur des écoles) - fournierjeanmarc@sfr.fr - 06 31 24 61 15
CORSE **M. Lucien BARBOLOSI**	**SNALC - Palais Grandval, 11 Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO** - corse@snalc.fr - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL **M. Loïc VATIN**	**SNALC S3 CRÉTEIL - BP 629 - 4 rue de Trévise - 75421 PARIS CEDEX 09** creteil@snalc.fr - https://snalc-creteil.fr/ - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27
DIJON **M. Maxime REPPERT**	**SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21200 BEAUNE** dijon@snalc.fr - https://snalc-dijon.fr/ - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE **Mme Anne MUGNIER**	**SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER** grenoble@snalc.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 06 59 98 74 56 (Nicolas BERTHIER)
LA RÉUNION - MAYOTTE **M. Guillaume LEFÈVRE**	**SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION** 02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - lareunion-mayotte@snalc.fr - www.snalc-reunion.com
LILLE **M. Benoît THEUNIS**	**SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN** - lille@snalc.fr - http://snalc.lille.free.fr - 09 79 18 16 33 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES **M. Frédéric BAJOR**	**SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC** limoges@snalc.fr - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1er degré : 06 89 32 68 09
LYON **M. Christophe PATERNA**	**SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE** lyon@snalc.fr - https://snalc-lyon.fr/ - 06 32 06 58 03
MONTPELLIER **M. Karim EL OUARDI**	**SNALC - 15 rue des écoles laïques, 34000 MONTPELLIER** - montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER - 06 13 41 18 31 - Secrétaire : Philippe Schmitt - 06 46 63 38 06
NANCY - METZ **Mme Solange DE JÉSUS**	**SNALC - 3 avenue du XXème Corps, 54000 NANCY** - nancy-metz@snalc.fr - https://snalc-nancymetz.fr/ - 06 69 08 89 98 - 06 67 54 63 10
NANTES **M. Hervé RÉBY**	**SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES** nantes@snalc.fr - https://snalc-nantes.fr/ - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU
NICE **Mme Dany COURTE**	**SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES** nice@snalc.fr - www.snalcnice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84
NORMANDIE **M. Nicolas RAT-GIRAULT**	**SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS** - normandie@snalc.fr - https://snalc-normandie.fr/ - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS **M. François TESSIER**	**SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON** - orleans-tours@snalc.fr - https://snalc-orleanstours.fr/ - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS **M. Krisna MITHALAL**	**SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS** - paris@snalc.fr - https://snalcparis.org/ Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41
POITIERS **M. Toufic KAYAL**	**SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR** poitiers@snalc.fr - https://snalc-poitiers.fr/ - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS **Mme Eugénie DE ZUTTER**	**SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS** - reims@snalc.fr - https://snalc-champagne.fr/ - Ardennes : 06 66 33 42 70 - Aube : 06 10 79 39 88 - Haute-Marne : 06 32 93 98 45 - Marne : 06 67 62 91 21
RENNES **M. Patrick PEREZ**	**SNALC - 13 rue Monseigneur Lebreton, 22130 PLÉVEN** - rennes@snalc.fr - www.snalcrennes.org - 07 65 26 17 54
STRASBOURG **M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ**	**SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG** strasbourg@snalc.fr - https://snalc-strasbourg.fr/ - 07 81 00 85 69 - 06 41 22 81 23
TOULOUSE **M. Pierre VAN OMMESLAEGHE**	**SNALC - 23 avenue du 14e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE** toulouse@snalc.fr - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78
VERSAILLES **Mme Angélique ADAMIK**	**SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES** versailles@snalc.fr - http://www.snalc-versailles.fr/ - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER **M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ**	**SNALC DETOM - 4 rue de Trévise - BP 629 - 75421 PARIS CEDEX 09** - detom@snalc.fr - http://snalc-detom.fr/ - 07 81 00 85 69

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

14 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Professeurs des écoles : 90 € seulement !

PE stagiaires échelon 1 et PE contractuels : 60 €
PE titulaires affectés en outre-mer : 125 €

Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS
(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

RAPPEL TARIFS PLEINS	60 €	90 €	125 €
Temps partiel > 50% ou Congé formation	48 €	72 €	107 €
Demi-traitement, RQTH	36 €	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent SNALC	45 €	67 €	102 €
CONJOINT d'un adhérent et Temps partiel > 50%	36 €	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent et demi-traitement / RQTH	27 €	40 €	75 €
Disponibilité ou Congé parental	30 €	30 €	30 €

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ). C'est pourquoi, toute adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à **0 €**.

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF PARTOUT ET POUR TOUS les personnels de l'Éducation nationale. Le SNALC siège au Comité Social d'Administration ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans toutes les DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps. Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

INDÉPENDANT ET EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux six autres organisations représentatives.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : outre l'assistance juridique et la protection pénale de la Covea-GMF contre les risques liés au métier (violences, harcèlement, diffamation), le SNALC propose aussi un dispositif d'assistance à la mobilité professionnelle et à la souffrance au travail (coaching, sophrologie) : « mobi-SNALC », ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands avec le dispositif exclusif « Avantages-SNALC ».

N'HÉSITEZ PLUS !

snalc.fr - bouton «Adhérer»